

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Deuxième Commission

Point 17 b) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique :
système financier international et développement

**Lettre datée du 3 octobre 2011, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de Singapour
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, au nom du Groupe non officiel sur la gouvernance mondiale, composé des États Membres de l'Organisation des Nations Unies suivants : Bahamas, Bahreïn, Barbade, Botswana, Brunéi Darussalam, Chili, Costa Rica, Émirats arabes unis, Finlande, Guatemala, Jamaïque, Koweït, Liechtenstein, Malaisie, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, Slovénie, Suisse, Uruguay et Viet Nam, un document intitulé « Recommandations du Groupe sur la gouvernance mondiale au Groupe des Vingt sur la question de la gouvernance mondiale » (voir annexe).

Au nom du Groupe sur la gouvernance mondiale, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 17 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Albert Chua**



**Annexe à la lettre datée du 3 octobre 2011 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Recommandations du Groupe sur la gouvernance
mondiale au Groupe des Vingt sur la question
de la gouvernance mondiale**

1. Le Groupe sur la gouvernance mondiale¹ salue tout ce que le Groupe des Vingt (G-20) a fait pour éviter les pires effets de la crise économique et financière mondiale de 2008 et les mesures de gouvernance économique mondiale qu'il a prises pour contribuer au rééquilibrage de l'économie mondiale et à une reprise stable. Il se félicite de l'importance que le G-20 accorde à la question de la gouvernance mondiale car il estime qu'une gouvernance de qualité permettra au monde de relever les défis complexes et interdépendants auxquels il fait face à l'heure actuelle.

2. La mise en place d'une structure de gouvernance mondiale viable suppose de concilier deux principes concurrents. La légitimité, d'une part, gage que le système servira véritablement les intérêts des différents pays de la communauté des nations, qu'ils soient grands, moyens ou petits, et recueillera leur adhésion. Le Groupe rappelle à cet égard la position qu'il avait exprimée dans l'annexe au document publié sous la cote A/64/706, intitulée « Renforcer les interactions entre membres et non-membres du Groupe des Vingt » (A/64/706), à savoir que l'Organisation des Nations Unies est le seul organe mondial qui jouisse d'une participation universelle et d'une légitimité incontestable. L'efficacité, d'autre part, qui suppose de doter le système des moyens de régler les problèmes urgents qui sont susceptibles d'avoir des répercussions mondiales. L'on ne saurait sacrifier l'un au profit de l'autre.

3. Afin de concilier ces deux principes, le Groupe propose d'employer un mécanisme à « géométrie variable ». Celui-ci consisterait à charger de petits groupes de pays, choisis en fonction de leurs intérêts spécifiques ou de leur compétence reconnue dans le domaine concerné, d'élaborer une réponse à une crise mondiale urgente. En ce qui concerne la gouvernance mondiale, ce mécanisme permettrait d'examiner un problème donné sous tous ses aspects sans pour autant renoncer à la possibilité de prendre des mesures d'urgence lorsque la situation l'impose. Nous demandons au G-20 de continuer à employer ce mécanisme et de l'étendre à toutes ses négociations, quel que soit le niveau auxquelles elles se tiennent, afin de renforcer la transparence de son action, la participation à ses travaux et le respect du principe de responsabilité. De plus, il lui serait ainsi possible de mieux tenir compte des intérêts des autres membres de la communauté internationale.

4. Le Groupe est d'avis que, s'il parvenait à se mettre d'accord sur la manière de remédier aux défauts du système économique et financier mondial, le G-20 parviendrait à donner à la communauté internationale l'impulsion dont elle a besoin pour procéder aux réformes de la gouvernance économique qui s'imposent à plus

¹ Il est composé des États Membres de l'Organisation des Nations Unies suivants : Bahamas, Bahreïn, Barbade, Botswana, Brunéi Darussalam, Chili, Costa Rica, Émirats arabes unis, Finlande, Guatemala, Jamaïque, Koweït, Liechtenstein, Malaisie, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Suisse, Uruguay et Viet Nam.

vaste échelle. Il relève que le G-20 n'a pas encore atteint tous les objectifs qu'il s'était fixés à cet égard et l'encourage à ne pas relâcher ses efforts.

5. Le Groupe pense que la gouvernance mondiale serait plus forte et plus cohérente si le G-20 veillait à ce que son action soit complémentaire de celle de l'ONU. Il lui demande de systématiser la pratique suivie par ses présidents, anciens et actuels, consistant à mener des consultations informelles avec les différents Membres de l'Organisation pour recueillir leur avis. Il serait bon que l'Assemblée générale et le G-20 soient régulièrement tenus informés de la manière dont ces consultations ont influencé les délibérations et décisions du G-20.

6. Le Groupe demande aussi au G-20 de collaborer avec d'autres organisations internationales compétentes, telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du commerce, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, ou d'avoir recours à leurs services pour mener des actions dans le domaine économique et financier, mais aussi dans d'autres domaines liés à la gouvernance mondiale, comme le développement. Le G-20 devrait régulièrement inviter les représentants de ces organisations à participer à ses travaux. Il devrait, de concert avec ces autres organisations, introduire davantage de transparence, que ce soit dans leur propre domaine d'activité ou dans les rapports qu'ils entretiennent, pour renforcer leur confiance mutuelle². Les organisations internationales n'ont de compte à rendre qu'à leurs organes directeurs respectifs. Dans un souci de complémentarité, le G-20 devrait aussi systématiquement rendre compte de la manière dont les initiatives qu'il mène s'accordent avec celles des organisations internationales.

7. À l'avenir, le Groupe pense que le G-20 devrait rester ce sommet de dirigeants quelque peu informel qu'il est actuellement. Cela lui permettra de conserver sa réactivité face aux crises, de rester flexible et d'inviter d'autres États à participer à ses travaux sur certaines questions spécifiques, et de garder sa capacité à mobiliser la volonté politique nécessaire pour faire avancer des questions difficiles. Il devrait aussi continuer à privilégier les questions économiques et financières, qui continuent à poser de nombreux problèmes devant impérativement être réglés pour que le monde reste sur la voie d'une reprise durable.

8. Dans un monde en constante évolution, le Groupe souligne l'importance de travailler de concert à l'amélioration de la structure de gouvernance mondiale. Les initiatives concurrentes ne feraient qu'engendrer des structures bureaucratiques dotées de mandats redondants et réduire à néant toute tentative d'améliorer la gouvernance mondiale. Étant l'unique enceinte qui jouisse d'une participation et d'une légitimité universelles, l'ONU se situe au cœur de la structure de gouvernance mondiale. Elle joue donc un rôle central dans la coordination des différents acteurs de la structure et la réforme de cette dernière. Elle est particulièrement bien placée pour veiller à ce que les mécanismes, nouveaux ou existants, soient mis au service de la communauté internationale tout entière, et pour faire émerger une vision politique commune qui réponde aux besoins de tous les pays.

9. Le Groupe réaffirme que la gouvernance mondiale ne pourra être réformée en profondeur et de façon durable qu'avec la participation pleine et entière de l'ONU, celle-ci devant continuer à remplir le rôle central qui est le sien pour faire évoluer la

² Voir « Contribution du Groupe sur la gouvernance mondiale sur l'interaction entre le Groupe des Vingt et les organisations internationales » (A/65/857, annexe).

structure. Il a aussi parfaitement conscience que le système des Nations Unies devrait réformer ses propres mécanismes pour ne pas perdre sa pertinence et rester suffisamment réactif face aux grands défis actuels. Nous-mêmes, en tant qu'États Membres de l'ONU, devons respecter nos engagements multilatéraux et faire preuve de résolution et de pragmatisme pour diriger l'action de l'Organisation. Nous devons également doter les organismes des Nations Unies qui travaillent sur le terrain des ressources et des capacités dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs mandats.
